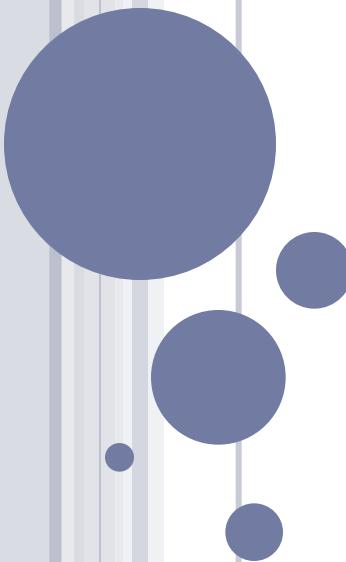


ADOPTION INTERNATIONALE EN CONTEXTE DE CATASTROPHE NATURELLE



Romano H¹, Marichez H², Baubet T²

1 - AP-HP, CHU Henri Mondor, CUMP 94 et consultation de psychotraumatisme du SAMU-SMUR 94, 94000 Créteil, France, Université Paris XII, Inserm U669

2 - AP-HP, CHU Avicenne, Service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent et CUMP 93/SAMU 93, Bobigny, France, Inserm U669

CONTEXTE

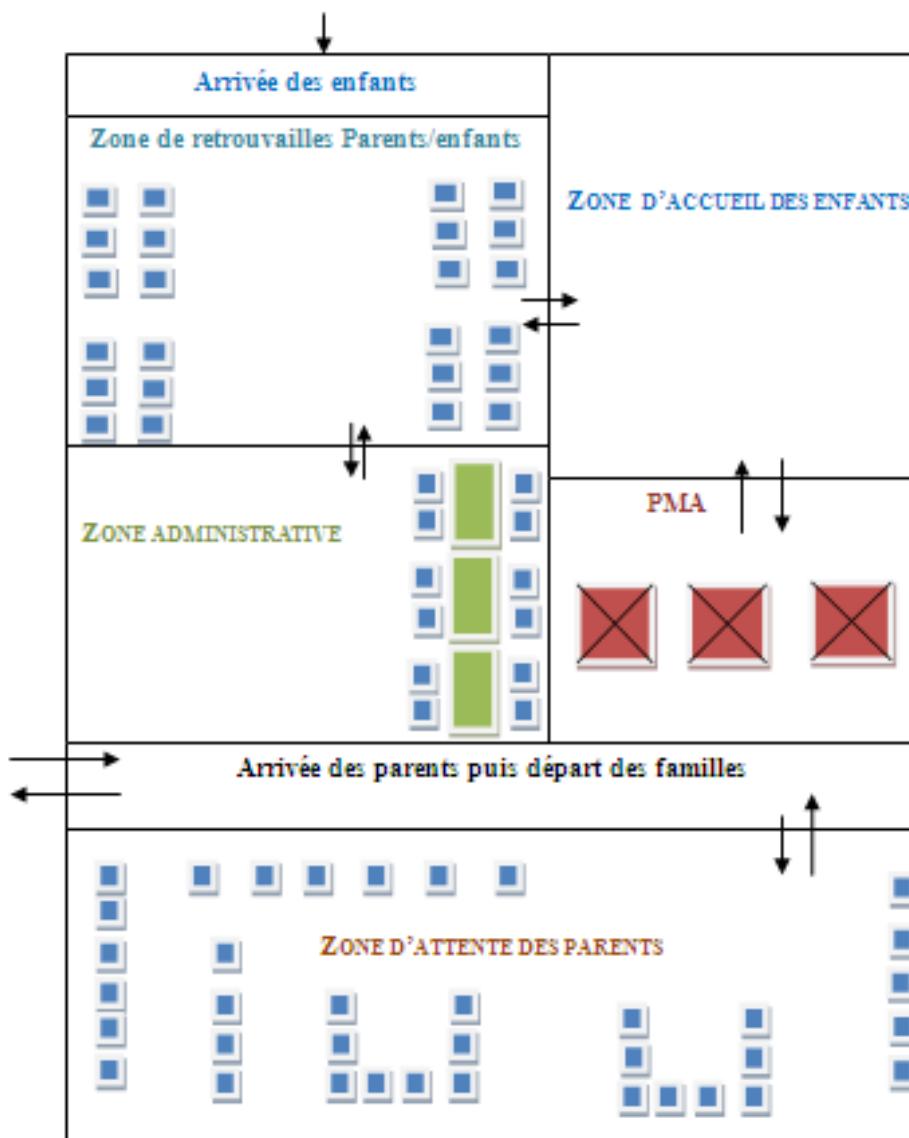
- Depuis 2004 les CUMP mettent en place un dispositif médico-psychologique au sein des aéroports (violences ivoirienne, tsunami, Liban, Tchad)
- mardi 12 janvier 2010 à 16h53 un séisme de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter frappe Haïti à 17km de la capitale Port-au-Prince (235 000 morts)
- Suite au séisme la France a décidé de rapatrier les enfants haïtiens pour lequel un jugement d'adoption avait été donné
- Déclenchement du dispositif EA à J10
- Contexte spécifique de l'adoption internationale à Haïti
- Pression des associations

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

- Zone d'accueil puis d'attente des enfants***
- Zone médicale - PMA***
- Zone d'accueil des parents adoptant*** à l'extrémité du dispositif
- Zone administrative***
- Zone de retrouvailles parents-enfants***
- 363 enfants ont ainsi été pris en charge sur 9 vols (240 moins de 3 ans).
1105 proches (parents, fratrie, famille proche) pris en charge



ESPACE DE PRISE EN CHARGE



CONTEXTE DE POLYTRAUMATISME PSYCHIQUE

- Du côté des enfants
 - Passé traumatisque, séisme, évacuation, non respect des rituels de séparation avec les familles biologiques
- Du côté des parents
 - Passé traumatisque, traumatisme vicariant
 - Difficultés à comprendre la nécessité de ne pas survictimiser les enfants
- Du côté des fratries
 - Réactivation traumatisque pour les fratries adoptées



TROUBLES CONSTATÉS

- **Inhibition des affects**
- **Troubles du comportement d'attachement :**
- **Réactions de contrôle**
- **Reviviscences**
- **Etats de régression**
- **Manifestations de détresse majeure**
- **Contamination traumatique des adultes les prenant en charge**



DISCUSSION : QUAND LE DROIT DE L'ENFANT DEVIENT LE DROIT À L'ENFANT

- Contexte de crise, décision de crise : quelle légitimité à évacuer des enfants en cours d'adoption, en court-circuitant la temporalité du processus d'adoption ?
- Troubles multiples et difficultés pour différencier les traumas liés au passé de ceux liés au séisme et à ses conséquences
- Quelle filiation penser /panser dans un tel contexte ?
- Comment limiter les facteurs de survictimisation ?
- Comment « soigner malgré tout » sous les pressions politique, associative et médiatique ?



PERSPECTIVES...

- Mise en place de recommandations pour la prise en charge d'enfants adoptés suite à une catastrophe naturelle
- Moyens dédiés pour les parents adoptifs après l'arrivée de leur enfant
- Suivi et recherche académique sur le devenir des enfants et de leur(s) parent(s)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Hélène Romano

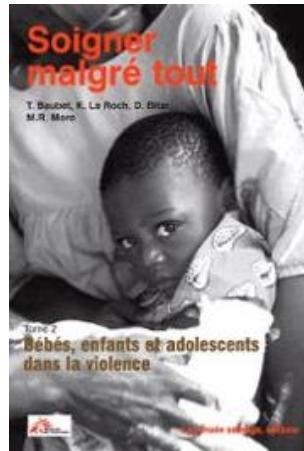
- SAMU 94 CHU Henri Mondor

51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 Créteil, France

helene.romano@hmh.aphp.fr

<http://www.helene-romano.fr>

Romano H, Chollet-Xémard C, Soupizet F, Chabernaud JL, Baubet T, Marty J. **Modalités de prise en charge des enfants dans le cadre d'accueil médico-psychologique aéroportuaire.** Archives de pédiatrie 2011 ; n°18 : 3-6.



Hélène Romano, Geneve2011

